

Pour l'année 2022-2023 et le 1^{er} semestre 2023-2024, les taux mensuels de bourses Erasmus retenus par la Commission des bourses de l'ESITC PARIS pour la mobilité étudiante sont les suivants :

Groupe de pays	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Procédure
Pays	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays partenaires de la région – 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays partenaires de la région – 5 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	Avant la mobilité Kit de mobilité et test de langue à compléter Pendant la mobilité Contrat pédagogique, certificat de présence de début de mobilité Après la mobilité Certificat de présence de fin de mobilité Rapport du participant
Mobilité internationale	700€ / Mexique			
Montant mensuel études	600 €	540 €	490 €	
Montant mensuel stages	600 € + 150€	540 € + 150€	490€ + 150€	

Les étudiants partant en mobilité d'études un semestre seront allocataires partiels avec un financement de **4 mois** de mobilité.

Les étudiants partant en mobilité d'études une année complète seront allocataires partiels avec un financement de **8 mois** de mobilité.

Les étudiants partant en mobilité de stage seront allocataires partiels avec un financement de deux mois. Si la stagiaire reçoit une gratification de stage de plus de 1000€, il ne sera pas éligible à la bourse Erasmus+.

Antoine Lecocq, Directeur

Sophie Tiphangne, responsable des relations internationales



